|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) New Delhi, 15-24 octobre 2024 | |  |
|  | | | |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | Addendum 37 au Document 37-F | |
|  | | 22 septembre 2024 | |
|  | | Original: anglais | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique | | | |
| PROPOSition de MODIFICATION de la RÉSOLUTION 98 | | | |
|  | | | |
|  | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent document contient une proposition de modification de la Résolution 98 de l'AMNT, intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale". | |
| **Contact:** | M. Masanori Kondo Secrétaire général  Télécommunauté Asie-Pacifique | Courriel: [aptwtsa@apt.int](mailto:aptwtsa@apt.int) |

Introduction

Compte tenu des progrès accomplis par l'UIT-T en matière de normalisation pendant la période d'études 2022-2024 et de l'émergence de services et de technologies se rapportant à la normalisation, l'APT propose de modifier/d'améliorer encore la Résolution 98 de l'AMNT.

Sur la base des résultats des réunions préparatoires en vue de l'AMNT-24 tenues parallèlement à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T du 1er au 12 juillet 2024 et conformément à la Résolution 197 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, l'APT propose de remplacer l'expression "villes et communautés intelligentes" par "villes et communautés intelligentes et durables" dans la Résolution 98 de l'AMNT, y compris dans le titre et dans le corps de texte.

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de modifier la Résolution 98.

MOD APT/37A37/1

RÉSOLUTION 98 (Rév. New Delhi, 2024)

Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes et durables pour le   
développement à l'échelle mondiale

(Hammamet, 2016; Genève, 2022; New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

rappelant

*a)* la Résolution 197 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables";

*b)* la Résolution 66-1 (Rév. Charm el-Cheikh, 2019) de l'Assemblée des radiocommunications intitulée "Études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets";

*c)* la Résolution 85 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale";

*d)* l'initiative Global Pulse lancée par le Secrétaire général de l'ONU, qui vise à mettre en avant les possibilités d'utilisation des mégadonnées au service du développement durable et de l'action humanitaire;

*e)* les objectifs définis pour le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T) dans la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, qui met l'accent sur le rôle de la collaboration et de la coopération internationale dans la concrétisation de la mission de l'UIT-T;

*f)* la Recommandation UIT‑T Y.4000/Y.2060 relative à une présentation générale de l'Internet des objets, qui définit l'Internet des objets comme une "infrastructure mondiale pour la société de l'information permettant de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) interopérables existantes ou en évolution";

*g)* la Recommandation UIT-T Y.4600 sur les exigences et les capacités d'un système de jumeaux numériques pour les villes intelligentes, qui met l'accent sur la technologie des jumeaux numériques en tant que catalyseur fondamental des villes et communautés intelligentes et durables,

considérant

*a)* que le développement des technologies de l'Internet des objets devrait permettre de connecter des milliards de dispositifs au réseau, ce qui aura des conséquences sur pratiquement tous les aspects de la vie quotidienne;

*b)* l'importance de l'Internet des objets pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne les Objectifs de développement durable 3 (ODD3) "Bonne santé et bien-être", 4 "Éducation de qualité", 6 "Eau propre et assainissement", 7 "Énergie propre et d'un coût abordable", 9 "Industrie, innovation et infrastructure", 11 "Villes et communautés durables", 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques", 14 "Vie aquatique" et 15 "Vie terrestre";

*c)* que divers secteurs d'activité, comme l'énergie, les transports, l'agriculture et les industries manufacturière et minière, et divers secteurs sociaux comme les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement, le secteur bancaire, les services de cybergouvernance axés sur les utilisateurs, etc. travaillent actuellement en collaboration pour le développement intersectoriel d'applications et de services concernant l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables;

*d)* que l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables peuvent être des moteurs essentiels pour la société de l'information et offrent la possibilité de transformer les infrastructures urbaines et rurales, en tirant parti notamment des gains d'efficacité liés aux bâtiments, aux hôpitaux et aux systèmes de transport intelligents, à la gestion intelligente de l'énergie et de l'eau ainsi qu'à l'éducation, à l'agriculture, à l'aquaculture et à la fabrication intelligentes, aux véhicules intelligents, au stockage d'énergie intelligent, etc. qui, ensemble, permettent d'offrir des services dans l'intérêt des utilisateurs;

*e)* que les villes et communautés intelligentes et durables peuvent utiliser l'Internet des objets, les jumeaux numériques et le métavers pour déceler et résoudre des crises régionales ou mondiales, comme des catastrophes naturelles et des épidémies ou des pandémies;

*f)* que la recherche-développement dans le domaine de l'Internet des objets peut contribuer à améliorer le développement à l'échelle mondiale, la fourniture de services de base ainsi que les programmes de suivi et d'évaluation dans différents secteurs;

*g)* que l'Internet des objets fait intervenir diverses parties prenantes et concerne divers domaines, ce qui peut nécessiter une coordination et une coopération;

*h)* que l'Internet des objets s'est diversifié en une multitude d'applications ayant des objectifs et des besoins très divers et qu'en conséquence il est devenu nécessaire de travailler en coordination avec d'autres organismes internationaux de normalisation et d'autres organisations apparentées, pour mieux intégrer les cadres de normalisation;

*i)* que les normes techniques ainsi que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé devraient permettre de réduire les délais et les coûts associés à la mise en œuvre de l'Internet des objets, d'où des économies d'échelle;

*j)* que l'UIT-T devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes relatives à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes et durables;

*k)* qu'il est important de collaborer pour l'évaluation et la normalisation de l'interopérabilité de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables;

*l)* que l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables peuvent avoir des incidences sur de nombreux domaines, ce qui peut nécessiter une coopération accrue entre les entités nationales, régionales et internationales concernées sur les aspects pertinents, afin de tirer le plus grand parti possible des avantages de l'Internet des objets;

*m)* que les aspects liés à la sécurité et à la protection de la vie privée sont une composante essentielle du développement d'un écosystème de l'Internet des objets fiable et sûr;

*n)* que les données générées au moyen de l'Internet des objets peuvent permettre de prendre des décisions éclairées dans différents secteurs et ainsi d'obtenir des résultats précis, efficaces et plus poussés dans divers secteurs verticaux à des fins d'identification, d'exploitation et de gestion;

*o)* que les volumes considérables de données générées par des dispositifs de l'Internet des objets dans les villes intelligentes appellent des stratégies solides en matière de gouvernance des données, afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des données;

*p)* qu'il est essentiel de mettre en place des mécanismes de collaboration citoyenne dans les villes intelligentes, afin de renforcer la mobilisation et la participation, de favoriser l'innovation, de promouvoir une gouvernance collaborative et de relever les défis qui se posent à l'aide de stratégies axées sur les communautés, et que l'intégration de ces aspects centrés sur la personne en combinaison avec des solutions technologiques est fondamentale pour édifier des villes intelligentes axées sur les citoyens;

*q)* les villes intelligentes et les solutions IoT devraient donner lieu à des environnements dynamiques et inclusifs propres à mettre la créativité à l'honneur, à promouvoir les événements culturels et à enrichir la vie des habitants tout en préservant l'identité historique, culturelle et artistique singulière de la ville,

reconnaissant

*a)* que les TIC sont en plein essor et que la transformation numérique est désormais présente dans tous les aspects de la vie et a donné lieu à de nombreuses applications des villes intelligentes, et que le développement correspondant des capacités des villes intelligentes, y compris les plates-formes des villes intelligentes, la gestion des données, les informations géographiques spatiales et temporelles, la gestion des connexions au réseau, etc. est désormais très importante pour la réalisation des ODD 3, 4, 6, 7, 9, 11, 13, 14 et 15 et qu'elle facilite l'édification de sociétés et de villes et communautés intelligentes et durables caractérisées par des énergies vertes et une faible émission de carbone;

*b)* que des spécifications techniques pour l'Internet des objets sont actuellement élaborées dans le cadre de projets menés par des forums du secteur privé, et des organisations de normalisation ainsi que dans le cadre de partenariats;

*c)* le rôle que joue le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) en encourageant le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'échelle mondiale et, en particulier, les travaux correspondants menés par la Commission d'études 2 de l'UIT-D;

*d)* que l'Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (JCA-IoT et SC&C), placée sous la responsabilité de la Commission d'études 20 de l'UIT‑T, a pour tâche de coordonner les travaux sur "l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes" au sein de l'UIT, et de rechercher la coopération d'organismes extérieurs travaillant dans ces deux domaines;

*e)* que des progrès considérables ont été accomplis pour développer la collaboration entre l'UIT-T et d'autres organisations notamment, mais non exclusivement, dans le cadre d'une participation active aux travaux de différents comités et groupes de travail du Comité technique mixte 1 de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale (ISO/CEI JTC 1) et de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)et qu'une collaboration a également été instaurée avec des instances telles que oneM2M, l'Alliance pour l'innovation dans le domaine de l'Internet des objets, l'Alliance LoRa ainsi qu'avec la Collaboration sur les normes de communication pour les systèmes de transport intelligents (ITS);

*f)* que la Commission d'études 20 est responsable des études et des travaux de normalisation concernant l'Internet des objets, y compris les villes et les communautés intelligentes et durables;

*g)* que la Commission d'études 20 de l'UIT-T constitue en outre une instance, dans le cadre de laquelle les Membres de l'UIT-T, y compris les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires, peuvent se rassembler pour exercer une influence sur l'élaboration de normes/Recommandations internationales relatives à l'Internet des objets et sur leur mise en œuvre;

*h)* que le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur le métavers (FG-MV) a étudié le rôle du métavers dans l'accélération de la transformation numérique et dans la réalisation des ODD;

*i)* que l'initiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC) aide les villes à tirer pleinement parti du potentiel des TIC au service du développement durable,

décide de charger la Commission d'études 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 d'élaborer des Recommandations UIT‑T visant à mettre en œuvre l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables, y compris les jumeaux numériques et le métavers pour les villes et communautés intelligentes et durables, compte tenu des exigences liées aux secteurs verticaux;

2 de poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat, et de s'attacher tout particulièrement à élaborer une feuille de route et des normes de télécommunication internationales harmonisées et concertées, pour le développement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables, en tenant compte des besoins de chaque région et des États Membres, ainsi que de la grande diversité de cas d'utilisation et d'applications afin de faciliter une intégration transparente des dispositifs et des plates-formes, et de la nécessité pour l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables d'avoir un caractère ouvert, adaptable, durable et interopérable, pour ainsi favoriser la mise en place d'un environnement concurrentiel;

3 de collaborer avec des organisations de normalisation s'occupant de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les autres commissions d'études concernées de l'UIT‑T, en tenant compte des travaux pertinents;

4 de rassembler, d'évaluer, d'analyser et d'échanger des cas d'utilisation de l'IoT du point de vue de l'interopérabilité et de la normalisation, pour l'échange de données et d'informations;

5 d'élaborer des Recommandations UIT-T visant à utiliser l'IoT pour l'instauration de villages intelligents, en mettant l'accent sur le développement rural global,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir l'assistance nécessaire, afin de mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent dans les limites du budget alloué, pour encourager des travaux de normalisation de qualité dans les meilleurs délais et communiquer avec les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC, en vue d'encourager leur participation aux activités de normalisation de l'UIT-T sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables;

2 de mener, en collaboration avec les États Membres et les villes, des projets pilotes dans des villes concernant les activités d'évaluation des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) relatifs aux villes et communautés intelligentes et durables, en vue de faciliter le déploiement et la mise en œuvre à l'échelle mondiale des normes relatives à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes et durables;

3 de continuer d'appuyer l'initiative U4SSC et d'en communiquer les résultats à la Commission d'études 20 et aux autres commissions d'études concernées;

4 de promouvoir et d'encourager la mise en œuvre des indicateurs IFP de l'initiative U4SSC comme norme pour l'auto-évaluation des villes intelligentes et durables, en collaboration avec les États Membres;

5 de continuer d'encourager la coopération avec d'autres organisations internationales de normalisation et forums du secteur privé, d'autres organisations apparentées et des projets et initiatives d'envergure mondiale, afin d'intensifier l'élaboration de normes de télécommunication internationales et de rapports qui facilitent l'interopérabilité des services liés à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes et durables;

6 d'établir des stratégies permettant d'aider les pays à renforcer la cybersécurité dans le domaine de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables, en collaboration avec d'autres organisations de normalisation,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau des radiocommunications

1 d'élaborer des rapports tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement[[1]](#footnote-1)1 en ce qui concerne les études relatives à l'Internet des objets et à ses applications, aux réseaux de capteurs, aux services et aux infrastructures, compte tenu des résultats des travaux menés actuellement par l'UIT-R et l'UIT-D pour assurer la coordination des efforts;

2 de fournir un appui aux États Membres pour la mise en œuvre des indicateurs IFP de l'initiative U4SSC pour les villes intelligentes et durables;

3 d'encourager les travaux communs entre les Secteurs de l'UIT, afin d'examiner les différents aspects liés au développement de l'écosystème de l'Internet des objets et de solutions pour les villes et communautés intelligentes et durables, en vue de la réalisation des ODD et dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information;

4 de continuer de diffuser les publications de l'UIT sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables, et d'organiser des forums, des séminaires, des formations et des ateliers sur la question en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement;

5 d'aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à organiser des forums, des séminaires, des formations et des ateliers sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables, afin d'encourager l'innovation, le développement et l'essor des technologies et des solutions liées à l'Internet des objets;

6 de rendre compte à la prochaine Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications des progrès accomplis dans l'organisation de forums, de séminaires, de formations et d'ateliers destinés à renforcer les capacités des pays en développement;

7 d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les Recommandations, les rapports techniques et les lignes directrices concernant l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et durables,

invite les membres du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 à soumettre des contributions et à continuer de participer activement aux travaux de la Commission d'études 20 de l'UIT-T et aux études relatives à l'Internet des objets et aux villes et aux communautés intelligentes et durables actuellement menées par l'UIT-T, notamment en ce qui concerne l'IoT et les villes et communautés intelligentes et durables;

2 à élaborer des plans directeurs et à échanger des cas d'utilisation ainsi que des bonnes pratiques, afin de promouvoir l'écosystème de l'Internet des objets ainsi que les villes et les communautés intelligentes et durables, et à favoriser le développement social et la croissance économique en vue d'atteindre les ODD;

3 à coopérer et à échanger des données d'expérience et des connaissances sur ce sujet;

4 à appuyer et à organiser des forums, des séminaires, des formations et des ateliers sur l'Internet des objets, afin d'encourager l'innovation, le développement et l'essor des technologies et des solutions IoT;

5 à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la croissance de l'Internet des objets pour ce qui est des domaines tels que l'élaboration de normes;

6 à encourager et à promouvoir la participation des entreprises aux activités de normalisation, pour faire en sorte que leurs données d'expérience, leur point de vue et leur position soient pris en compte dans les travaux de la Commission d'études 20;

7 à faire en sorte que les réalisations en matière de recherche se transforment en normes concrètes par le bais de recherches conjointes comme des validations de concept, des projets pilotes et des validations par banc d'essai.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)